	REÇU PAR LA	JUSTICE DE PAIX RE	ÇU PAR LA JUSTICE DE PAIX
		1AI 2014	2 4 AVR. 2014
JUSTICE DE PAIX DU DISTRIC	T Note:	RGES -	2 4 AVN, 2014
JUSTICE DE PAIX DU DISTRIC	Land Control of Contro	Dossier N	MORGES
AL DIE			
COMPTE DE LA PERS	SONNE SOUS	CURATELLE	
7-	7205	/	615382
Etabli par AFTSCHITACO LETTO I En qualité de curateur - de tuteur - d'administrateur	officiel *	Courriel: pgo	75 HMW (2)
	gmail.co	21.2	
Pour la gestion des biens de	HEUES 1	CHA KOS	DUSINEC
Date de naissance de la personne sous curatelle Adresse légale de la personne sous curatelle	F1100 11	UF2+4 1	e BETHISTON
	Pue de	5 ChALRO	weeks 3
Je souhaite être rémunéré **	Oui	Non	1110 Moda
		498 0 N°CCI	
Lieu Moedes N° clearing	9	20102/	2274.000
IBAN	CH86 000	432430	25514980
Commencé le 7 Acronien 20	14		
Arrêté au 31 12 12 15	14		
En principe, chaque compte porte sur un exercice annu	el allant du 1er jar	vier au 31 décemb	re.
Après examen du présent compte et des pièces justifies biens de la personne sous curatelle et l'exactitude de patrimoine net / Decouvert net chf *			
Buguarix	9.52	014	•
L'assesseur-surveillant :	uter		
Le Juge de paix approuve le présent compte avec reme	erciements à son a	uteur.	
Démunération accordés (TVA comprise) Er	250		
Rémunération accordée (TVA comprise) Fr.	250		
Débours Fr.	50		
Total Fr.	200		
Total 11.			
A la charge de l'Etat	A prélever sur l	e compte de la pers	sonne sous curatelle
A la charge de la succession	Prend acte du	renoncement à l'ind	emnité
MO 10 co	XDUON	~7 9~	ILC)
A I	DERTÉ DE	01.00	14
Le juge de paix :	TAIL		
Ve.	00000		
* Biffer ce qui ne convient pas. ** Vous n'avez pas besoin de répondre à cette question ni d'indiquer	ORG- vos coordonnées banc	aires/postales si vous l'a	vez déjà fait dans la formule

"Rapport du curateur".

N 762 a

SITUATION PATRIMONIALE					Periode		
					3/. / 12/20/3	St. 03/20/	
					3.11222013	JI. V.21 201.	
A - ACTIF				862	CHF	СНІ	
Espèces : Paradia au Paradi						,	
Etablissement Bancaire ou Postal			11 00	No compte	11-70	agar -	
BCV MORGES			2.000	38.15.00	11/17/05	0 105.	
BEV MOCOTS			7 50	13 15 01	263905	2:2-6	
BCV 001 BIEGES			1 50	42,0742	Z +05,-	2 105	
•							
Titres :							
Description/banque et No de compte	Nombre	Valeur nom. au 01.01	Valeur nom. au 31.12	Lieu de dépôt			
		1 6					
mmeubles/ terrains :							
Adresse (rue et numéro, localité)	13. 1		Nature	Estimation fiscale			
Mobilier de valeur (selon liste annexée)	- Voir notice	explicative					
Autres objets de valeur (selon liste anne	xée) - Voir n	otice explicativ	re e				
Assurances-vie (valeur de rachat) - Voi	r notice explic	ative					
Autres actifs :							
Total de l'actif					8936.85	12'459	
Etablissement Bancaire ou Postal				No compte	CHF	СН	
A 14-71							
The Co							
Dettes:							
PAFI							
Poursuites / Actes de défaut de bien			10 C 10 C				
Total des poursuites en cours selon extr							
Total des Actes de défaut de biens délivi	rés selon extr	ait officiel					
Dettes hypothécaires :							
Banque		N°compte		Garantie (immeuble)			
NEW				1			
	_						
Total du passif						-	
					1.0	- 12'	
Fortune nette / Découvert n	et (A-B)				8 950,85	16459	

C - EVOLUTION PATRIMONIALE (colonne 2 - colonne 1)

352265

VARIATION PATRIMONIALE

VARIATION FATRIMONIALE	
D - ENTREES DE FONDS (recettes) (les chiffres doivent être positifs)	CHF
Revenu provenant d'une activité lucrative et/ou chômage	
Prestation de l'AVS, AI et AA	7.020,-
Revenu de rentes LPP et 3ème pilier	
Prestations complémentaires (PC)	7115.85
Revenus financiers (intérêts et dividendes)	
Remboursements de frais médicaux	99.65
Revenus divers et autres RETOMI LA Mobiliere	163,35
Produit sur vente de titres DETENAL B. Wicad	1686.
Ville de Plocais	225
AXA	97180
ou selon décompte détaillé annexé (relevé bancaire ou postal)	
Total des entrées de fonds	17 281 65
E - SORTIES DE FONDS (dépenses) (les chiffres doivent être positifs)	CHF
Pension et logement en EMS	4907.20
Loyer de l'appartement	3'392
Charges locatives Electricite	239,65
Newriture	442,95
ement	782.65
Argent de Poche	1'540,-
Assurance maladie	93,65
Frais de médicaments et de médecin	110.85
Assurance RC privée et autres	25.70
Frais de déplacement	
Frais de téléphone, télévision, loisirs	77420
Frais divers SECUTE FICAL JPG 2#	901.80
Impôts et frais bancaires	505.35
Frais de Justice	0
Achats de titres + ONDADON LA Côte	142
Total Control of Contr	
ou selon décompte détaillé annexé (relevé bancaire ou postal)	
	1-
Total des sorties de fonds	13 459.
F - VARIATION SANS MOUVEMENT SUR LES LIQUIDITES (les chiffres peuvent être positifs ou négatifs)	CHF
Variation sur les titres (Total des titres)	
ion de valeur sur immeubles (Total des immeubles et terrains)	
Variation de valeur sur mobilier	
Variation de valeur sur objets de valeur	
Variation de valeur sur assurance-vie	
Variation de valeur sur autre actif	
Variation sur les dettes	
Variation de valeur sur les poursuites (Augmentation / abandon / passage en acte de défaut de bien)	
Variation sur les dettes hypothécaires	
Variation spécifique sans mouvement sur les liquidités (A compléter le cas échéant, avec chiffre positif ou négatif)	
Total des variations de fortune	
	712-27 /
G - VARIATION DE FORTUNE NETTE (D-E+F)	3366,63
G doit être égal à C	1
Le curateur - tuteur - administrateur officiel atteste que le présent compte est complet et conforme à sa gestion :	
11/10/1/	11.1.00
LUQ100 10 14/HVU1/2014	1 Mballa Clila
	(signature)
La personne sous curatelle âgée de 16 ans révolus et capable de discernement :	
le	
	(signature)

QUESTIONNAIRE

1.	Si les comptes ne sont pas signés par la personne sous curatelle, donnez-en la raison (Joindre un certificat médical si la personne sous curatelle a signé le précédent compte) PEFUS CIE SIGNESC			
2.	La personne sous curatelle fait-elle l'objet d'actes de défaut de biens ? (Si oui, joindre l'extrait délivré par l'office des poursuites à la clôture du compte)	Oui	X	Non
3.	Avez-vous examiné toutes les possibilités de prestations et d'aides sociales en faveur de la personne sous curatelle ?	人 Oui		Non
	(Al, AVS, rente LPP, Prestations complémentaires, Prestations complémentaires de guérison, Revenu d'Insertion, Avances de pensions alimentaires par le BRAPA, etc.)			
4.	Si la personne sous curatelle n'est pas en âge de recevoir la rente de vieillesse, cotise-t-elle à l'AVS ? — 90 Aus	Oui	X	Non
5.	La dernière déclaration d'impôt de la personne sous curatelle a-t-elle été remplie ? (année)	 Oul		Non
6.	Montant approximatif de la pension du dernier mois de l'exercice pour les personnes en EMS ou en institution	CHF	53	D.
7.	Autres renseignements utiles			